

NOUVEAU

« Préparer son Projet de Mobilité Professionnelle »

L'objet de ce nouveau dispositif « Préparer son Projet de Mobilité Professionnelle » est d'aider les agents territoriaux souhaitant changer de poste à identifier les emplois auxquels ils peuvent postuler à court ou moyen terme.

Cette action va les amener à étudier leurs possibilités de mobilité en fonction de leurs compétences et de leurs contraintes, mais également des exigences des recruteurs.

↳ Cette action ne s'adresse pas aux agents désirant changer d'orientation professionnelle, ni aux agents en reclassement pour inaptitude médicale. Ceux-ci sont orientés vers des dispositifs plus adaptés notamment l'équipe appui au maintien dans l'emploi (handicapemploi@cdg38.fr).

Le déroulement de l'action



L'action est d'une durée de 19h30 réparties sur trois mois. Elle est collective (8 à 10 personnes) afin d'assurer une dynamique de groupe.

Entre les sessions les stagiaires auront à réaliser des démarches personnelles en lien avec leur projet.

En fin de session, chaque stagiaire bénéficiera d'un entretien individuel afin de préparer le plan d'action de son projet.

Cette action menée par les conseillers emploi du CDG38 est animée par un prestataire.

En fonction des besoins, les stagiaires pourront participer aux actions complémentaires proposées par les conseillers emploi (ateliers de rédaction de candidature, préparation à l'entretien, questionnaire PerfEvolution...).

Les modalités d'inscription :

Pour les inscriptions l'agent doit faire la demande auprès de sa collectivité.

Avant l'action, des entretiens exploratoires permettant de valider la participation du candidat seront organisés par les conseillers emploi du CDG38 avec l'agent puis avec l'employeur.

A l'issue de l'action, un entretien tripartite (agent, collectivité, conseiller emploi) permettra de faire le bilan et de présenter le plan d'action du « Projet de Mobilité Professionnelle ».

Les modalités pratiques :

Calendrier :

1 à 2 sessions du dispositif « Préparer son Projet de Mobilité Professionnelle » sont organisées par an en alternance à St Martin d'Hères et à Bourgoin-Jallieu, dans les locaux du CDG 38. La première session aura lieu à Bourgoin Jallieu à partir du 28 avril 2016.

Tarifification :

	Coût de l'action	Entretien exploratoire*
collectivités et établissements de moins de 50 agents affiliés au CDG 38	750 €	70 €
collectivités et établissements de plus de 50 agents affiliés au CDG 38	850 €	80 €
collectivités et établissements de l'Isère non affiliés au CDG 38	950 €	100 €
collectivités et établissements hors département de l'Isère	1 000 €	110 €

Contacts :

Christel THOUVENIN et Virginie HUGUENIN, conseillères emploi :

04 56 38 87 12 – mobilite.emploi@cdg38.fr

* Le coût de l'entretien exploratoire est intégré dans le tarif de l'action si l'agent participe à la session.